

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-874/SG/CD la Chambre des Députés portant modification du plan directeur d'urbanisme de Djibouti concernant les emprises des voies : boulevard de la République, boulevard du Général de Gaulle (rendue exécutoire par arrêté n° 72-874/SG/CD du 6 juin 1972).

n° 72-874/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
6 juin 1972

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro
25 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 269/7e L du 26 mai 1972 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant modification du plan directeur d'urbanisme de Djibouti concernant les emprises des voies : boulevard de la République, boulevard du Général de Gaulle.